

4- Budget primitif ZA 2009

Monsieur DEGODET présente le budget 2009 de la Zone artisanale. Il est excédentaire.

Il précise qu'il s'agit du dernier budget pour la Zone Artisanale puisqu'il sera réintégré au Budget Principal en fin d'exercice. L'excédent budgétaire correspond ainsi en fait à l'excédent de l'opération « Zone Artisanale ».

Il donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la **délibération N°23/2009**.

5- Lancement des études pour la construction d'un gymnase

Monsieur DELAVELLE rappelle qu'un questionnaire a été adressé à la population : 1302 questionnaires ont été distribués. 624 ont été retournés et saisis, ce qui correspond à un taux de retour très important.

Les réponses à ce questionnaire font apparaître les constats suivants :

- Ce qui symbolise le mieux la commune, c'est d'abord son aspect résidentiel, puis le lac, le Golf et enfin le circuit.
- Les besoins en équipement sont prioritairement les suivants : un gymnase, une maison de la petite enfance et une maison de retraite.
- On constate une demande importante d'aménagement de cheminements piétons mais pas de zones piétonnes.
- On constate aussi une forte demande de navettes mais prioritairement vers Reims et moins vers la Gare de Muizon.
- Le stationnement est suffisant mais la circulation devrait être améliorée notamment sur quelques points noirs tels que la rue des Sablons, la Rue de la Gare, et les rues du centre du village (en particulier celles qui desservent les équipements scolaires). Quelques mesures simples pourraient suffire à y remédier et les habitants privilégient de peu la mise en œuvre d'un contournement.
- Certains services sont demandés : distributeurs de billets, commerces...
- L'aménagement des terres du circuit doit être envisagé mais en privilégiant un aménagement paysager et éventuellement avec des équipements en lien avec l'histoire du circuit.
- Les principaux enjeux identifiés par les habitants sont l'embellissement du village (fleurissement et propreté), mais aussi la création d'une zone de protection vis-à-vis de l'agglomération rémoise.
- Les priorités pour la commune sont : la préservation du budget communal et du caractère résidentiel du village.

Ayant pris connaissance de ces résultats, Monsieur le Maire indique qu'il souhaite répondre aux besoins exprimés par la population.

Il envisage donc la construction d'un gymnase dans la commune et souhaite lancer dès 2009 les études relatives à ce projet et qui permettront :

- De définir les coûts
- De déterminer les modalités de réalisation économiques et écologiques.

Monsieur MAGNNE indique que des économies d'énergie importantes pourraient déjà être réalisées sur l'éclairage public par l'extinction d'un point lumineux sur deux à certaines heures et en étudiant le type de lampes.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la **délibération N°24/2009**.

6- Lancement des études pour la construction d'une Maison des Associations et de la Petite Enfance

Avec la même motivation, Monsieur le Maire souhaite engager les études pour la réalisation d'une maison des associations et de la petite enfance.

Il envisage d'associer à ce projet l'intercommunalité mais aussi, d'étudier la possibilité de faire appel à des partenaires privés.